



Le

Dépôt N°

22 06 99
2025297
908365

SOCIETE OUEST-FRANCE

S.A. au capital de 300.000 Euros

Siège social : Z.I. Sud-Est

35051 RENNES CEDEX 9

R.C.S. RENNES B 377.714.654

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MARDI 22 JUIN 1999

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Le mardi 22 juin 1999, à 17 heures,

Les actionnaires se sont réunis dans les locaux situés 38 rue du Pré-Botté à Rennes,
en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque
actionnaire sous pli recommandé le 4 juin 1999.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur François Régis
HUTIN.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant tant par eux-mêmes que comme
mandataire, du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- M on sieur François-Xavier HUTIN

- M on sieur Jacques DUQUESNE

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire :

- M on sieur Thiébault FLORY

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les
actionnaires présents ou représentés possèdent 149.994 actions sur les 149 994 actions ayant

le droit de vote et faisant partie des 150 000 actions formant le capital. L'Assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Claude GARNIER, représentant la Société d'Expertise Comptable "FIDUCIAIRE DE FRANCE", Commissaire aux Comptes, assiste à la réunion.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentées.

Il dépose également :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Affectation du résultat,



QUATRIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de 6 années le mandat de Monsieur François Régis HUTIN qui prendra fin en 2005 lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de 6 années le mandat de Monsieur François-Xavier HUTIN qui prendra fin en 2005 lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de 6 années le mandat de Monsieur Philippe AMYOT d'INVILLE qui prendra fin en 2005 lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de 6 années le mandat de Monsieur Thiébaut FLORY qui prendra fin en 2005 lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les



comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de 6 années le mandat de Monsieur Roger LAVIALLE qui prendra fin en 2005 lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de 6 années le mandat de Monsieur Michel NOZIERE qui prendra fin en 2005 lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de 6 années le mandat de Mademoiselle Yvonne LE GOAZIOU qui prendra fin en 2005 lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de 6 années, la société SIPA, société civile dont le siège social est à Rennes 38 rue du Pré-Botté, représentée par l'un de ses gérants, Monsieur Louis ESTRANGIN. Ce mandat prendra fin en 2005 lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DOUZIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt au greffe et d'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé.

LE PRESIDENT,

LES SCRUTATEURS,

LE SECRETAIRE,

Une copie certifiée conforme
